



réversion de retraite SNCF

Par **masenand**, le **25/06/2012** à **16:11**

Bonjour,

Mr et Mme R se sont mariés en 1961 et ont eu 5 enfants.

Ils ont divorcé en 1989.

MR R a fait sa carrière à la SNCF comme agent de conduite et a pris sa retraite à 50 ans en 1988. Il s'est remarié en 1998 et n'a pas eu d'enfants de ce second mariage.

De son côté Mme R s'est remariée et est devenue veuve en 2008 . Elle touche sa pension de sécurité sociale + une réversion de son second mari (cnav + complémentaire)

Monsieur R est décédé en Avril 2012 et bénéficiait dans sa retraite SNCF d'un supplément pour les 5 enfants nés du premier mariage.

La pension de reversion doit donc être partagée entre les 2 épouses au prorata du nombre des années de mariage, mais qu'en est-il du supplément lié aux cinq enfants ?

Il semblerait logique que le supplément revienne effectivement à celle qui a élevé les enfants mais personne n'a pu le confirmer pour le moment.

Merci à vous de bien vouloir m'aider à clarifier ce point.

Par **P.M.**, le **25/06/2012** à **17:19**

Bonjour,

En tout cas, la caisse de retraite devrait pouvoir vous fournir l'information, textes à l'appui...